



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, président  
Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Geneviève Hamelin	Steeve Verret
Pierre-Luc Lachance	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire Régis Labeaume prend la parole afin de rendre hommage à monsieur Maurice Tanguay, décédé le 25 février 2021.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 en date du 26 avril 2020 et le décret du gouvernement numéro 102-2021 en date du 5 février 2021, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

**CV-2021-0161 Adoption de l'ordre du jour**

---

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0162 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 février 2021**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans un dossier pris en considération lors de la séance du conseil de ville tenue le 15 février 2021, à laquelle elle était absente, soit le sommaire PA2021-014, intitulé : *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à de nouveaux sites de bâtiments à valeur patrimoniale*, R.V.Q. 2925, et dépôt du projet de règlement.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 février 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 février 2021 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 février 2021 et dépose le procès-verbal.

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt des listes de contrats pour le mois de décembre 2020, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) (référence AP2021-039);
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du 15 février 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec (Dossier 75021)*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du 15 février 2021, relative au *Prolongement de la rue Bissonnet et ouverture d'une nouvelle rue – District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux – Arrondissement de Beauport*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors du comité plénier du 4 février 2021, relatif à la *Stratégie de sécurité routière – Bilan des actions 2020*;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du 15 février 2021, relative au *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un équipement institutionnel sur le lot numéro 1 940 033 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2932*.

## **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence, est tenue pour une durée de 35 minutes.

## **Avis de proposition**

---

## **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que les dépenses relatives au projet de *Réseau structurant de transport en commun*, en l'occurrence le *tracé*, soient arrêtées immédiatement, jusqu'à ce qu'une entente avec le gouvernement soit entérinée.

Monsieur le conseiller Raymond Dion dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec appuie la demande adressée par ses citoyens, notamment par l'entremise de cinq conseils de quartier plus directement concernés (Vanier, Lairet, Maizerets, Vieux-Limoilou, Saint-Roch), à l'effet que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette, ordonne la tenue d'une commission d'enquête du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) sur les impacts de la desserte terrestre (routes et voie ferrée) du projet de terminal de conteneurs *Laurentia*.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau dépose un avis de proposition demandant à la Ville de Québec de s'assurer que tous les enfants du primaire (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) puissent avoir accès à la formation *Cycliste averti*, dans leur école de quartier, dès septembre 2021.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

## **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

### **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 février 2021, demandant la modification du nom du parc de la Montagne-des-Roches pour rendre hommage à monsieur Ralph Mercier**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel CU2021-025.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition.

### **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 février 2021, demandant la tenue d'un comité plénier sur le sujet de la collecte intelligente, dans les 30 prochains jours**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel MR2021-001.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition.

### **Proposition sans préavis**

---

#### **CV-2021-0163 Hommage à monsieur Maurice Tanguay, décédé le 25 février 2021**

---

Attendu que le 25 février 2021, monsieur Maurice Tanguay, homme d'affaires, philanthrope et pionnier, s'est éteint à l'âge de 87 ans, à Lévis;

Attendu que, diplômé du *Collège de Lévis*, monsieur Maurice Tanguay était un passionné de sport, dynamique et charismatique, ce qui l'a mené à démarrer sa première entreprise dans le domaine de l'automobile, pour ensuite ouvrir la première succursale d'*Ameublements Tanguay* en 1961;

Attendu que, grâce à son travail acharné et ses qualités d'entrepreneur, l'entreprise est rapidement devenue une institution avec un service à la clientèle innovateur;

Attendu que, en plus de son succès professionnel, monsieur Maurice Tanguay était indéniablement un homme empreint d'une grande générosité et d'empathie, reconnu pour son implication sociale;

Attendu qu'en 1991, monsieur Maurice Tanguay a mis sur pied la *Fondation Maurice-Tanguay*, visant à aider les personnes avec des problèmes de santé ou de détresse de l'Est du Québec;

Attendu que depuis 2018, l'*Unité mère-enfant de l'Hôtel-Dieu de Lévis* porte son nom, une reconnaissance fort méritée, étant donné l'importance que monsieur Maurice Tanguay accordait au mieux-être des enfants malades;

Attendu que monsieur Maurice Tanguay a également participé à la naissance du *Rouge et Or football* de l'*Université Laval*, ainsi qu'à la relance des *Remparts de Québec* et à la création du *Club de hockey L'Océanic de Rimouski*;

Attendu qu'au fil de sa carrière, monsieur Maurice Tanguay a reçu plusieurs hautes distinctions pour son travail accompli, étant devenu membre de l'*Académie des Grands Québécois* et de l'*Ordre du Canada*, puis intronisé au *Temple de la renommée de la Ligue de hockey junior majeur du Québec*, ainsi qu'au *Panthéon des sports du Québec*;

Attendu que monsieur Maurice Tanguay s'est vu décerner en 2002 la *Médaille de la Ville de Québec* pour l'ensemble de sa carrière et son implication sociale;

Attendu que nous nous souviendrons de monsieur Maurice Tanguay comme un bâtisseur et un grand homme avec un grand cœur, qui n'a jamais perdu de vue l'importance du don de soi et de l'entraide à travers les épreuves;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,  
appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent l'ensemble de la carrière de monsieur Maurice Tanguay, et offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0164 Félicitations à monsieur François Lavoie pour sa victoire au KIA Tournament of Champions – Professional Bowlers Association**

---

Attendu que le *KIA Tournament of Champions – Professional Bowlers Association* (PBA) s'est déroulé du 23 au 28 février 2021 au *Bowlero Jupiter* à Jupiter, en Floride;

Attendu que monsieur François Lavoie, originaire de la ville de Québec, a remporté son cinquième titre de tournoi PBA en carrière, qui s'accompagnait d'une bourse de 100 000 \$ US;

Attendu que, pour réussir cet exploit, le quilleur professionnel de 28 ans a battu quatre des meilleurs joueurs de quilles professionnels au monde;

Attendu que le 21 février 2021, monsieur François Lavoie remportait la 3<sup>e</sup> place au *Players Championship*, et mettait du même coup la main sur une bourse de 80 000 \$ US;

Attendu que monsieur François Lavoie devient le 2<sup>e</sup> quilleur professionnel à se qualifier pour le *PBA Super Slam*, qui mettra en vedette les cinq gagnants du *KIA PBA Tournament of Champions*, et qui sera diffusé le 18 avril 2021 sur une des principales chaînes de télévision américaine (*FOX*);

Attendu que nous pouvons être fiers du succès de monsieur François Lavoie, qui fait partie de l'élite sportive internationale, représente une source d'inspiration pour les jeunes sportifs de Québec et fait rayonner notre ville à l'échelle mondiale;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,  
appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur François Lavoie pour sa victoire au *KIA Tournament of Champions – Professional Bowlers Association*, et lui souhaitent du succès pour la suite de sa carrière.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0165 Décès de l'homme d'affaires monsieur Maurice Tanguay, hommage et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

---

Attendu que le 25 février 2021 marquera l'histoire par une triste nouvelle, soit le décès de monsieur Maurice Tanguay;

Attendu que monsieur Maurice Tanguay a su se démarquer au fil des décennies, autant dans le domaine des affaires que dans les sports et la philanthropie;

Attendu que le début des années 60 sera un tournant marquant de sa carrière, avec le début d'*Ameublements Tanguay*;

Attendu que l'entreprise familiale de troisième génération compte maintenant plus d'une dizaine de succursales dans tout l'Est du Québec, et emploie plus de 1 300 personnes;

Attendu que monsieur Maurice Tanguay était un véritable passionné de sport, qu'il s'est impliqué dans le hockey junior majeur avec le *Club de hockey L'Océanic de Rimouski*, et dans le football universitaire avec le *Rouge et Or de l'Université Laval*;

Attendu que monsieur Maurice Tanguay était un homme généreux avec le coeur sur la main, et a fondé en 1991 la *Fondation Maurice Tanguay* qui vient en aide aux enfants handicapés et à leurs familles;

Attendu qu'au fil des années, la *Fondation Maurice Tanguay* continue de faire une réelle différence dans la vie de nombreuses personnes;

Attendu que monsieur Maurice Tanguay est un modèle pour plusieurs, un bâtisseur, un grand homme avec des valeurs bien ancrées et une vision, et a montré à toute une communauté qu'il est possible de faire des affaires, tout en étant un homme de coeur;

Attendu que monsieur Maurice Tanguay croyait profondément en la jeunesse, et aura été un homme marquant dans la vie de plusieurs, laissant de merveilleux souvenirs derrière lui;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que les membres du conseil de la ville expriment leurs plus sincères condoléances à son épouse, madame Madeleine Tanguay, à ses enfants, Hélène, France et Jacques, à ses petits enfants, Charles, Olivier, Alexandre, Michèle, Vincent, Jennifer et Claudia, ainsi qu'à tous les employés de la grande *Famille Tanguay* et leurs proches collaborateurs.

Adoptée à l'unanimité

**Rapports du comité exécutif**

---

## **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2021-0166 Entente entre la Ville de Québec et *Loisirs et Sports Neufchâtel inc.*, relative à une contribution pour permettre à la Ville de Québec de financer le projet de surface polyvalente couverte au parc Saint-André - LS2021-016 (Ra-2253)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Loisirs et Sports Neufchâtel inc.*, relative à une contribution de 175 000 \$ pour permettre à la Ville de Québec de financer le projet de surface polyvalente couverte au parc Saint-André.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0167 Annulation de l'appel public de propositions no 52505 relatif à la vente d'un immeuble, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 904 060 du cadastre du Québec – Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du boulevard Neilson, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 904 060 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2021-145 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'annuler l'appel public de propositions numéro 52505 relatif à la vente d'un immeuble situé en bordure du boulevard Neilson, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 904 060 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble sis en bordure du boulevard Neilson, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 904 060 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 140,60 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° de vendre un immeuble en bordure du boulevard Neilson, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 904 060 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 140,60 mètres carrés, à *Terrain Dev immobilier inc.*, pour une somme de 460 000 \$, plus les taxes applicables,



selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0168** **Annulation de l'appel public de propositions VQ-48731 relatif à la vente d'un immeuble sis au 188 à 192, rue Racine, connu et désigné comme étant le lot 4 787 611 du cadastre du Québec – Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé à l'intersection du boulevard Valcartier et de la rue Racine, connu et désigné comme étant le lot 4 787 611 du cadastre du Québec, et vente de ce même lot – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - **DE2021-158** (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'annuler l'appel public de propositions VQ-48731 relatif à la vente d'un immeuble situé à l'intersection du boulevard Valcartier et de la rue Racine, connu et désigné comme étant le lot 4 787 611 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et de rejeter la proposition reçue lors de l'ouverture de l'appel public de propositions;
- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé à l'intersection du boulevard Valcartier et de la rue Racine, connu et désigné comme étant le lot 4 787 611 du même cadastre, d'une superficie de 1 330 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° de vendre un immeuble situé à l'intersection du boulevard Valcartier et de la rue Racine, connu et désigné comme étant le lot 4 787 611 du même cadastre, d'une superficie de 1 330 mètres carrés, à *Habitation canadienne inc.* et/ou *Gestion Patrick Thériault inc.*, pour une somme de 333 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0169** **Abrogation de la résolution CV-2019-0756 – Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 553, avenue Royale, connu et désigné comme étant le lot 1 474 570 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - **DE2021-183** (Abroge CV-2019-0756) (CT-2441374) — (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2019-0756 du 16 septembre 2019;

- 2° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 553, avenue Royale, connu et désigné comme étant le lot 1 474 570 du même cadastre, d'une superficie de 16 050,7 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de *Boulangerie Canada Bread, limitée / Canada Bread Company, Limited*, pour une somme de 500 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et, plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 3 et 9;
- 3° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment industriel et de ses dépendances.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0170 Paiement de la cotisation pour l'année 2021 à l'Union des municipalités du Québec - DG2021-007 (CT-2526862) — (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2021 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au montant de 327 917,49 \$ (plus les taxes applicables), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0171 Convention entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet Amélioration du drainage par des ouvrages d'infiltration dans le secteur résidentiel des Eaux-Fraîches - PA2021-022 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PIQ 42001 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de l'ingénierie d'un montant de 457 500 \$;
- 2° d'autoriser la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 457 500 \$, pour le projet *Amélioration du drainage par des ouvrages d'infiltration dans le secteur résidentiel des Eaux-Fraîches*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;

3° d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer cette même convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0172 Entente entre la Ville de Québec et *Les Capitales de Québec, S.E.C.*, relative au versement d'une subvention pour réaliser le projet *Soutenir l'écosystème du baseball de la ville de Québec* - **DE2021-124** (CT-DE2021-124) — (Ra-2255)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° les inscriptions comptables de cette transaction, soit une somme de 200 000 \$ à même le poste contingent de proximité;
- 2° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Capitales de Québec, S.E.C.*, relative au versement d'une subvention maximale de 200 000 \$ pour réaliser le projet *Soutenir l'écosystème du baseball de la ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

Monsieur le président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 38.

**CV-2021-0173 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture d'avertisseurs de marche arrière à large bande pour les unités du parc véhiculaire (Appel d'offres public 74833) - **AP2021-056** (Ra-2253)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Camions International Elite ltée*, du contrat pour la fourniture d'avertisseurs de marche arrière à large bande pour les unités du parc véhiculaire, pour une somme estimée à 153 453,10 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour une période de trois ans à compter de la date d'adjudication, conformément à la

demande publique de soumissions 74833 et aux prix unitaires de sa soumission du 29 décembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0174** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public en hommage aux Remparts de Québec, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public Remparts de Québec - Guy Lafleur (Dossier 75053) - AP2021-087 (CT-2523538) — (Ra-2253)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Guillaume Tardif, artiste professionnel*, pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public en hommage aux *Remparts de Québec*, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public *Remparts de Québec - Guy Lafleur*, pour une somme de 156 556 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° à la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et au greffier de la Ville, de signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0175** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public en hommage aux Nordiques de Québec, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public Les Nordiques de Québec - Réal Cloutier (Dossier 75056) - AP2021-090 (CT-2523533) — (Ra-2253)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Jean-Robert Drouillard, artiste professionnel*, pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public en hommage aux *Nordiques de Québec (AMH)*, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public *Les Nordiques de Québec (AMH) - Réal Cloutier*, pour une somme de 156 556 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° à la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et au greffier de la Ville, de signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0176 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant n° 2 à la convention de bail intervenue entre la Ville de Québec et la Corporation Immobilière Cagim, relatif à la prolongation, pour une durée de six mois, de la location d'espaces de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - DE2021-148 (CT-DE2021-148) — (Ra-2253)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'avenant n° 2 à la convention de bail en vertu duquel la *Corporation Immobilière Cagim* loue à la Ville de Québec des locaux d'une superficie de 13 259 pieds carrés, situés au 825, boulevard Lebourgneuf, connu et désigné comme étant les lots 1 033 541 et 4 305 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une durée de 6 mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 28 février 2022, incluant une option de renouvellement automatique mensuel, pour une durée maximale de 12 mois. Pour la durée prolongée du bail, le loyer mensuel de base, en plus du loyer mensuel additionnel, sera de 26 871,57 \$, plus les taxes applicables. Pour la période de renouvellement automatique mensuel, le loyer mensuel de base, en plus du loyer mensuel additionnel, sera de 27 424,03 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets et au greffier de la Ville de signer ce même avenant n° 2.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0177** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 395 modifiant le règlement N° 382 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 36 110 000 \$ concernant la construction d'un troisième centre d'exploitation du Réseau de transport de la Capitale - FN2021-010 (Ra-2253)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 395 modifiant le règlement N° 382 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 36 110 000 \$ concernant la construction d'un troisième centre d'exploitation du Réseau de transport de la Capitale, tel que détaillé dans l'annexe jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0178** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 394 modifiant le règlement N° 319 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 6 212 000 \$ concernant le programme de reconditionnement des autobus articulés du Réseau de transport de la Capitale - FN2021-011 (Ra-2253)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 394 modifiant le règlement N° 319 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 6 212 000 \$ concernant le programme de reconditionnement des autobus articulés du Réseau de transport de la Capitale, tel que détaillé dans l'annexe jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0179** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de fin d'emploi entre un employé et la Ville de Québec - RH2021-086 (Ra-2253)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'entente de fin d'emploi le 29 janvier 2021 entre l'employé concerné et la Ville de Québec, mettant fin au lien d'emploi entre la Ville et cet employé;
- 2° à la directrice du Service des ressources humaines, ou son représentant, de signer ladite entente;
- 3° de l'exécution de cette même entente selon les modalités qui y sont prévues.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0180 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Charest Est - Arrondissement de La Cité-Limoilou - [TM2020-267](#) (Ra-2253)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur le boulevard Charest Est, sur le côté nord, sur le tronçon compris entre la rue Dorchester et la rue de la Couronne, les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 86 m à l'est de la rue Dorchester, en direction est, sur une distance de 16 m, un tarif pour le stationnement des véhicules routiers est imposé, de 9 h à 21 h, du lundi au samedi et de 10 h à 21 h le dimanche (parcomètres numéros 3063 à 3061 inclusivement) ».

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

« À partir d'une distance de 86 m à l'est de la rue Dorchester, en direction est, sur une distance de 12 m, un tarif pour le stationnement des véhicules routiers est imposé, de 9 h à 21 h, du lundi au samedi et de 10 h à 21 h le dimanche (parcomètres numéro 3063 et 3062) ».

« À partir d'une distance de 98 m à l'est de la rue Dorchester, en direction est, sur une distance de 6 m, il est interdit de stationner un véhicule routier, à l'exception d'un véhicule officiel (retrait parcomètre numéro 3061) ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0181 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat pour le soutien technique, l'assistance et le dépannage pour le système de contrôle FOXBORO - Incinérateur de Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 75003) - [AP2021-021](#) (CT-2521074) — (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du contrat entre la Ville de Québec et *Systèmes Schneider Electric Canada inc.*, pour le soutien technique, l'assistance et le dépannage pour le système de contrôle FOXBORO à l'incinérateur de Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 284 434 \$ (plus TPS et TVQ applicables), du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, conformément à sa proposition du 15 décembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant, de signer tous les documents requis pour le soutien technique, l'assistance et le dépannage pour le système de contrôle FOXBORO.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0182** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le transport et le recyclage des résidus verts de l'agglomération de Québec – 2021 à 2023 (Appel d'offres public 74696) - AP2021-079 (CT-2509018, CT-2509023, CT-2509030) — (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Récupération Tersol inc.*, des contrats pour le transport et le recyclage des résidus verts de l'agglomération de Québec - 2021 à 2023, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 novembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 74696 et selon les prix soumis de sa soumission du 6 janvier 2021 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : 650 275 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : 610 850 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 3 : 819 825 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0183** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1388 - CU2021-023 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,



appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1388;
- 2° l'appropriation d'un montant de 15 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1388. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0184** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial relativement au montant maximal de la subvention, R.A.V.Q. 1382 - DE2021-172 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial relativement au montant maximal de la subvention*, R.A.V.Q. 1382.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0185** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1386 - IN2021-004 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1386;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 184 700 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme correspondant à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1386. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0186** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services, R.A.V.Q. 1370 - PA2021-023 (Abrogée par CV-2021-0305) (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services*, R.A.V.Q. 1370.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0187** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre sur des sites relevant de la compétence d'agglomération du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée pour l'année 2021 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1385 - PQ2020-027 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre sur des sites relevant de la compétence d'agglomération du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée pour l'année 2021 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1385;

- 2° l'appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1385. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0188** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Lac-Delage, relative à la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires - PV2021-005 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Lac-Delage, relative à la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0189** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1387 - PV2021-008 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1387;

- 2° l'appropriation d'un montant de 1 072 200 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1387. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0190** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur André G. Turcotte (ID. 005068) à titre de directeur adjoint du Service de police - RH2021-121 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur André G. Turcotte (ID. 005068), à titre de directeur adjoint (D477) du Service de police (poste no 35942), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0191** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Wilfrid-Hamel - Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - TM2021-013 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

1° Sur le boulevard Wilfrid-Hamel, sur le côté nord, les normes suivantes sont prescrites :

« À partir de la limite ouest de l'arrondissement, en direction est, jusqu'à la rue du Curé-Labelle, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

2° Sur le boulevard Wilfrid-Hamel, sur le côté sud, les normes suivantes sont prescrites :

« À partir de la limite ouest de l'arrondissement, en direction est, jusqu'à la rue du Curé-Labelle, il est interdit de stationner un véhicule routier ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0192** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Charest Est – Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2021-026 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur le boulevard Charest Est, sur le côté nord, sur le tronçon compris entre la rue Saint-Anselme et la rue Caron, les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 31 m à l'est de la rue Saint-Anselme, en direction est, sur une distance de 56 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, à l'exception d'un véhicule muni d'un permis de stationnement de la zone 14 ».

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

« À partir d'une distance de 31 m à l'est de la rue Saint-Anselme, en direction est, sur une distance de 6 m, il est interdit de stationner un véhicule routier, à l'exception d'un véhicule officiel »;

« À partir d'une distance de 37 m à l'est de la rue Saint-Anselme, en direction est, sur une distance de 50 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, à l'exception d'un véhicule muni d'un permis de stationnement de la zone 14 ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

#### **Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

#### **Avis de motion et projet de règlement**

**AM-2021-0193** *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'ententes entre la Ville et L'Institut Canadien de Québec relativement à l'acquisition de biens culturels pour la Bibliothèque de Québec, pour les années 2021 à 2023 et les suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2914, et dépôt du projet de règlement - **CU2021-014** (Ra-2253)*

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 6 627 000 \$ aux fins de la réalisation d'ententes entre la ville et l'Institut Canadien de Québec relativement à l'acquisition de biens culturels pour les établissements du réseau de la Bibliothèque de Québec pour les années 2021 à 2023 et les suivantes.

Ce règlement décrète un emprunt de 6 627 000 \$ remboursable sur une période de cinq ans afin d'acquitter le coût de la dépense ainsi autorisée.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0194 Appropriation de 662 700 \$ au fonds général de la Ville - CU2021-014 (Ra-2253)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 662 700 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2914. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0195 Avis de motion relatif au Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2021, R.V.Q. 2953, et dépôt du projet de règlement - CU2021-016 (CT-CU2021-016) — (Ra-2253)**

---

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement édictant, pour l'exercice financier 2021, un programme de subvention relatif à l'occupation d'un atelier d'artiste.

Ce règlement prévoit qu'un artiste professionnel admissible, qui occupe un atelier d'artiste dans un immeuble admissible, peut obtenir une subvention pour l'année 2021 calculée en fonction de la durée de son occupation pendant l'année 2020.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0196 Dégagement d'une somme aux fins du versement de subventions - CU2021-016 (CT-CU2021-016) — (Ra-2253)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser le Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à utiliser une somme maximale de 45 000 \$ aux fins de l'attribution des subventions en vertu du Règlement R.V.Q. 2953.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0197** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réfection et d'optimisation des infrastructures des dépôts de neige usée et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2933, et dépôt du projet de règlement - VC2021-001 (Ra-2254)*

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réfection, d'optimisation des infrastructures et d'atténuation des impacts des dépôts de neige usée ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel, l'acquisition de biens, d'immeubles et de servitudes ainsi que l'acquittement des frais requis aux fins de la réalisation des travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 6 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition de biens, d'immeubles et de servitudes et l'acquittement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 10 ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0198** *Appropriation de 600 000 \$ au fonds général de la Ville - VC2021-001 (Ra-2254)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 600 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2933. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17    Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**AM-2021-0199** **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2955, et dépôt du projet de règlement - IN2021-005 (Ra-2254)**

---

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes ainsi que le versement de subventions et de contributions financières, le tout aux fins de l'acquisition de connaissances et de la réalisation de projets relevant de la compétence de proximité de la ville.

Ce règlement prévoit une dépense de 135 075 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement de subventions et de contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0200** **Appropriation de 13 507 500 \$ au fonds général de la Ville - IN2021-005 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approprier un montant de 13 507 500 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme correspondant à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2955. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité



**AM-2021-0201** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2957, et dépôt du projet de règlement - CU2021-022 (Ra-2254)*

---

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'acquisition des biens et le versement des subventions nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 150 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'acquisition des biens et le versement des subventions ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0202** *Appropriation de 15 000 \$ au fonds général de la Ville - CU2021-022 (Ra-2254)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 15 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2957. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption des règlements**

---

Monsieur le président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 20.

**CV-2021-0203** *Règlement sur l'enlèvement des matières résiduelles, R.V.Q. 2572 - MR2020-008 (Ra-2251)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'enlèvement des matières résiduelles*, R.V.Q. 2572.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0204** *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à de nouveaux sites de bâtiments à valeur patrimoniale, R.V.Q. 2925 - PA2021-014 (Ra-2251)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard et monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à de nouveaux sites de bâtiments à valeur patrimoniale*, R.V.Q. 2925.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0205** *Règlement sur des travaux de caractérisation des cours d'eau du territoire municipal et de positionnement géoréférencé des zones à risques d'érosion et de sédimentation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2929 - PQ2020-028 (Ra-2250)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de caractérisation des cours d'eau du territoire municipal et de positionnement géoréférencé des zones à risques d'érosion et de sédimentation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2929.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0206** *Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie sur le lot numéro 2 861 191 et une partie du lot numéro 1 036 737 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2942 - GT2020-541 (Ra-2245)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie sur le lot numéro 2 861 191 et une partie du lot numéro 1 036 737 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2942.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, une deuxième période de questions des citoyennes et citoyens par visioconférence est tenue pour une durée de 10 minutes.

### **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 20 h 34.

### **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, monsieur le président déclare la séance close à 20 h 50.

Vincent Dufresne  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Sylvain Légaré  
Vice-président

SO/ir